

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro PP18-2024, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de créer la zone EK10C à même une partie de la zone EK09C, d'autoriser les habitations multifamiliales de huit (8) logements dans la zone GJ28R et d'autoriser les habitations multifamiliales de 12 logements dans la zone HJ15R »

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 2 juillet 2024, a adopté le premier projet de règlement numéro PP18-2024, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de créer la zone EK10C à même une partie de la zone EK09C, d'autoriser les habitations multifamiliales de huit (8) logements dans la zone GJ28R et d'autoriser les habitations multifamiliales de 12 logements dans la zone HJ15R ».

2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 17 juillet 2024, à compter de 18 h 30**, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale, Granby. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

3. Que l'objet du projet de règlement est d'adopter certaines modifications au Règlement numéro 0663-2016 de zonage et d'en modifier les normes d'implantation, d'architecture et usages, lesquelles modifications sont énumérées ci-après afin :

- de créer la zone commerciale EK10C à même une partie de la zone commerciale EK09C (secteur situé au nord du boulevard David-Bouchard Nord et de part et d'autre des rues Conrad et Robichaud);
- de définir les groupes, classes d'usages et normes d'implantation de la zone commerciale EK10C et en y autorisant notamment les habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales;
- d'autoriser les habitations multifamiliales « R4+ » de huit (8) logements dans la zone résidentielle GJ28R (secteur situé à l'ouest de la rue Saint-Charles Sud et de part et d'autre des rues Saint-Luc et Saint-Louis); et
- d'autoriser les habitations multifamiliales « R4+ » de douze (12) logements dans la zone résidentielle HJ15R (secteur situé à l'est de la rue Laval Sud, au nord de la rivière Yamaska, à l'ouest de la rue Albert et au sud de la rue Sainte-Marie).

4. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter concernées.

5. Que ce projet de règlement ainsi qu'une capsule vidéo expliquant brièvement ce projet sont disponibles sur le site web de la Ville au www.granby.ca/fr/avis-publics, sous la rubrique « Assemblée publique de consultation ». Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 afin d'obtenir une copie de ce projet.

Donné à Granby, ce 5 juillet 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 5 juillet 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 5 juillet 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier